

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages/
Pages de couleur
 - Pages damaged/
Pages endommagées
 - Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
 - Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
 - Pages detached/
Pages détachées
 - Showthrough/
Transparence
 - Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
 - Continuous pagination/
Pagination continue
 - Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
 - Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
 - Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Prière quotidienne durant ce mois, 163. — Les missions catholiques à l'Exposition 163. — Triduum chez les Ursulines de Québec, 664. — Le prochain conventum des Acadiens, 666. — Le blasphème, 667. — Renseignements, 669. — Bibliographie, 671. — Consultation, 671. — Les finissants du Petit Séminaire de Québec depuis la fondation de cette Institution, 676. — Calendrier, 678. — Memento hebdomadaire, 678.

Prière quotidienne durant ce mois :

Divin Cœur de JÉSUS, je vous offre, par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel. Je vous les offre, en particulier, afin que votre règne s'établisse universellement dans le monde.

Résolution apostolique : Aimer et faire aimer le Sacré-Cœur de JÉSUS.

Les missions catholiques à l'Exposition

A l'Exposition de 1900, les missions catholiques auront un pavillon spécial, qui aura pour but de faire ressortir l'action des missionnaires dans les divers pays de missions.

Ce palais sera situé rue de Magdebourg.

Une salle sera réservée à la mise en action de la vie des missionnaires, au moyen de huit scènes occupées par des personnages en cire. Une planisphère représentera l'ensemble des Missions. Toutes les branches où se développe l'activité des missionnaires seront indiquées par des tableaux et des statistiques.

Triduum chez les Ursulines de Québec

Les Ursulines de Québec célébreront, les 20, 21 et 22 juin, le deuxième centenaire de l'établissement de la fête du Sacré-Cœur de Jésus dans leur chapelle.

S. G. Mgr l'Archevêque de Québec vient de leur adresser, à cette occasion, un Mandement dont nos lecteurs seront heureux de lire quelques extraits, et que nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier.

“ Il y a déjà deux cents ans, Nos Très Chères Sœurs,—le premier vendredi après l'octave de la Fête-Dieu de l'an 1700 — vos pieuses Mères Ursulines, avec l'autorisation de Mgr de Saint-Vallier, deuxième évêque de Québec, chômaient dans l'allégresse et pour la première fois la fête du Sacré-Cœur de JÉSUS. Vos annales si scrupuleusement fidèles à tous égards nous parlent avec un bien touchant enthousiasme de la solennité de ce jour : l'exposition du Très Saint Sacrement, la grand'messe, les vêpres avec sermon et salut, marquèrent cette fête d'un cachet de grandeur religieuse qui était comme l'aurore des brillantes démonstrations dont Paray-le-Monial, de nos jours, est le théâtre.

Cette manifestation publique de piété et d'amour envers le Cœur adorable de Notre-Seigneur n'était qu'une efflorescence des sentiments que nourrissait depuis longtemps dans son âme la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation, fondatrice de votre monastère de Québec.

Déjà en 1635 — douze ans avant la naissance de la Bienheureuse Marguerite-Marie, l'illustre révélatrice de la dévotion au Sacré-Cœur — votre Vénérable Mère, la Thérèse du Nouveau-Monde, avait une révélation sublime au cours de laquelle elle entendit ces paroles que lui adressait le divin Maître : “ Demande-moi par le Cœur de Jésus, mon très aimable Fils; c'est par lui que je t'exaucerai et que je t'accorderai tes demandes. ” Bien-

tôt Notre-Seigneur lui fit revoir dans un saint ravissement, ce grand pays du Canada et lui ordonna d'aller bâtir une maison à JÉSUS et à MARIE." Cet ordre trouve dans l'humble et docile servante de Dieu un acquiescement parfait. " O mon grand Dieu ! répondit-elle, vous pouvez tout et moi je ne puis rien ; s'il vous plaît de m'aider, me voilà prête ; je vous promets de vous obéir, faites en moi et par moi votre très adorable volonté." Dès lors toutes ses pensées et ses affections sont tournées vers la Nouvelle-France, vers le pays des Hurons où les missionnaires répandaient la divine semence de l'Évangile. " J'y étais unie d'esprit, dit-elle, au Père Éternel, sous les auspices du *Sacré-Cœur de Jésus*, pour lui gagner des âmes. Le Canada était maintenant ma demeure et mon pays." Son âme d'apôtre unissait dans une inséparable affection le Sacré-Cœur et notre chère patrie encore au berceau et habitée par des peuplades barbares et païennes.

Rendue au Canada, elle écrivit à son fils, en 1661, et lui rendit compte de ses pratiques journalières de dévotion envers le Sacré-Cœur de JÉSUS. Voici la belle prière qu'elle adressait à Dieu : " C'est par le Cœur de mon JÉSUS, ma voie, ma vérité et ma vie, que je m'approche de vous, ô Père Éternel ! Par ce divin Cœur, je vous adore pour tous ceux qui ne vous adorent pas ; je vous aime pour tous ceux qui ne vous aiment pas ; je vous reconnais pour tous les aveugles volontaires qui, par mépris, ne vous reconnaissent pas. Je veux par ce divin Cœur satisfaire au devoir de tous les mortels. Je fais en esprit le tour du monde pour chercher toutes les âmes rachetées du sang très précieux de mon divin Époux, afin de vous satisfaire pour toutes par ce divin Cœur. Je les embrasse pour vous les présenter par lui, et par lui je vous demande leur conversion. Hé quoi ! Père Éternel, voulez-vous bien souffrir qu'elles ne connaissent pas mon JÉSUS et qu'elles ne vivent pas pour lui qui est mort pour tous ? Vous voyez, ô divin Père, qu'elles ne vivent pas encore. Ah ! faites qu'elles vivent par ce divin Cœur."

C'est bien la sublime prière d'une âme tout enflammée d'amour pour Notre-Seigneur. Elle voudrait convertir à Dieu l'univers entier, et pour atteindre ce but elle s'adresse avec une inébranlable confiance au Sacré-Cœur de JÉSUS. Le cœur de votre Vénérable Mère a été comme une source abondante d'où est sortie la tendre et féconde dévotion de nos Canadiens au

Cœur adorable de l'Homme-Dieu. C'est une gloire et un bonheur pour votre vieux monastère d'avoir été, par votre sainte fondatrice, le berceau de cette dévotion au Sacré-Cœur de JÉSUS dans notre Canada. Rendez-en grâces à Notre-Seigneur qui vous a donné ce magnifique témoignage de son amour et de sa miséricorde.

Afin de commémorer dignement ce deuxième centenaire de votre dévotion publique au Sacré-Cœur de JÉSUS, vous célébrerez dans la chapelle de votre Monastère un *triduum* solennel qui aura lieu les 20, 21 et 22 juin de cette année sainte du grand Jubilé. Avec Monseigneur de Saint-Vallier, et, Nous servant des termes mêmes du dispositif de son mandement de l'an 1700, Nous réglons ce qui suit: "Avons permis, comme Nous permettons par les présentes à nos dites filles les Ursulines de Québec... de célébrer en ces jours la sainte messe propre de cette fête et de chanter pareillement les vêpres propres de l'office... Nous désirons même qu'elles célèbrent cette fête avec la plus grande solennité qu'il se pourra, voulant qu'elles pussent ces jours exposer le Très Saint Sacrement dans leur dite église, et y faire prêcher les louanges de ce divin Cœur en la manière accoutumée et reçue en l'Eglise... Nous exhortons encore les fidèles de notre diocèse d'assister volontiers et avec ferveur à cette solennité et d'y donner les marques d'une tendre et sincère dévotion envers le Très Sacré-Cœur de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST." Ce *triduum* se terminera par le chant du *Te Deum*.

Donné à Québec, en la fête de Saint Pie V, le cinquième jour de mai de l'an 1900, sous Notre seing, le sceau de Nos armes et le contre-seing de Notre secrétaire.

L. N., Arch. de Québec.

Par mandement de Monseigneur l'Archevêque.

J. C. ARSENAULT, Ptre,

Secrétaire."

Le prochain conventum des Acadiens

Le quatrième *conventum* général des Acadiens aura lieu, le 15 août prochain, à Arichat, Cap-Breton.

LE BLASPHEME

Chanoine J. M. A.

*(Suite)*2° COMMENT LES BLASPHEMATEURS SONT
QUELQUEFOIS PUNIS DE NOS JOURS

Un événement tragique eut lieu, au commencement de février 1847, dans la commune de Goupillères-Renfeugères. On était à table, dans l'auberge de Sylvain Levailant. Parmi plusieurs ouvriers réunis, l'un se prit à jurer le nom de Dieu, plus par habitude que par mauvaise intention. Le maître du logis lui fit, à cet égard, quelques remontrances amicales qui furent bien accueillies de cet ouvrier, lequel, du reste, avait des sentiments religieux. Alors un autre convive, ouvrier tisserand, voulant faire l'esprit fort, prit la parole à son tour et commença par nier qu'il y eût un Dieu ; puis s'encourageant à la fanfaronnade, par ses propres impiétés, il se mit à vomir contre Dieu et la religion les plus horribles blasphèmes.

L'aubergiste s'efforça de calmer cette frénésie par des paroles douces. L'ouvrier répondit avec ironie : " Ton Dieu, je veux aller souper ce soir avec lui ! " Au même instant, il tomba comme frappé d'un coup de foudre, la face contre terre. Il avait cessé de vivre.

Les assistants stupéfaits virent dans cette mort une punition du ciel.

Les journaux qui ont rapporté cette aventure, en citent fréquemment de semblables, et il leur en échappe mille pour une.

(Mémorial de Rouen, cité par la Voix de la Vérité, du 17 février 1847).

On a lu partout ce fait que, dans une de nos dernières émeutes, un insensé, qui, à Marseille, criait : " Vive l'enfer ! " s'étrangla de son cri et tomba mort avant d'avoir pu se reconnaître.

La même chose est arrivée ailleurs dans des circonstances identiques.

C'était en 1847. Des bergers gardaient leurs troupeaux. Un orage éclata, le tonnerre grondait avec un horrible fracas ; et les bergers, saisis de crainte, cherchaient un abri. L'un d'entre eux, voulant faire preuve d'un courage qu'il n'avait pas, se mo-

quait du bon Dieu. Il ne railla pas longtemps ; l'impie goguenard fut frappé de la foudre et tomba pour ne se relever jamais.

Voici des faits plus récents encore.

A la fin de mars 1882, le curé de Saint-Lazare de Marseille écrivait au *Pèlerin* :

“ La justice de Dieu vient de frapper un misérable qui, l'an dernier, au jour du Vendredi-Saint, avait organisé, dans ma paroisse, un banquet sacrilège. Voici en quelle manière :

“ Avant-hier, il a été trouvé pendu, dans son atelier. Près de lui était un écrit sur lequel on lisait : “ Je meurs volontairement, “ je ne puis continuer mon travail, ce n'est pas la misère, mais “ je deviens aveugle. Ne me méprisez pas, plaignez-moi. Adieu, “ chers amis, vive la république ! ”

Les journaux du mois d'avril 1882 ont annoncé les nouvelles suivantes :

— Un ouvrier couvreur, de la Meuse, avait en sa jeunesse, renversé un grand crucifix de pierre en proférant d'ignobles blasphèmes, et on se rappelait, en le désignant, que la tête du Christ était tombée et s'était brisée en trois. Le briseur de la croix vieillissait dans l'impénitence. Un jour, au château de Branvilliers, il monte sur le toit, dit qu'il n'y a aucun danger, et glisse. Son crâne se divise en trois parties sur le perron. — Il y avait cinquante ans que la tête du Christ avait été brisée de même.

— A la suite des festins sacrilèges du Vendredi-Saint, *soixante-dix fous* ont dû être enfermés au dépôt, — sans compter les riches, *en quatre jours seulement*, dans la ville de Paris.

— Le Vendredi-Saint avait lieu, à Sens, un banquet sacrilège organisé par la société de la libre-pensée de cette ville. Il s'y débitait naturellement des monstruosité stupides et criminelles.

Parmi les enrégés, on remarquait un nommé Louis Tonnellier.

“ Le lendemain des agapes sataniques, lisons-nous dans la *Bourgogne*, surpris de ne pas le voir à l'heure du déjeuner, M. Joubert, chez lequel logeait ce misérable, l'envoya chercher par une de ses domestiques. Cette fille se rendit à la chambre occupée par M. Tonnellier et frappa à la porte.

“ Ne recevant pas de réponse, elle ouvrit : un spectacle affreux s'offrit alors à ses yeux. M. Tonnellier était étendu à terre, la figure tuméfiée et ensanglantée ; il n'avait plus que son pantalon et sa chemise : les meubles étaient renversés, le lit défait.

“ Epouvantée, elle s'enfuit et prévint ses maîtres, qui firent aussitôt appeler M. le commissaire de police. On pensa tout d'abord qu'un crime avait été commis.

“ Le corps fut transporté à la Morgue, où l'autopsie a été faite par M. le docteur Mouchet. Il en résulte que M. Tonnellier a succombé aux suites d'une congestion au cerveau.”

Les libres-penseurs de Sens ont eu peur de cette mort foudroyante. Au lieu d'organiser avec grand appareil un enfouissement digne de leur ami, il l'ont fait emporter clandestinement le jour même à la morgue du cimetière transformée en chenil; il a été plus clandestinement encore enfoui à sept heures du matin, sans qu'aucun de ses amis et convives du Vendredi-Saint ait osé se déranger pour son ami.

“ Où étiez-vous, s'écrie l'*Union de l'Yonne*, convives et frères du malheureux ?

“ Vous avez cru (comme de simples catholiques) à un retour offensif du nommé Dieu, et vite vous vous êtes éclipsés. Vous vous vantiez d'être des hommes forts, au-dessus de tous les préjugés, et voilà que l'on vous traite partout de farceurs, de poseurs et de lâches.”

Et on a raison.

— On écrivait de la Brochardière, par Fontenay-le-Comte au journal *Le pèlerin* :

“ Il y a environ un an, le citoyen Sarrazin, nommé juge de paix de Sainte-Hermine, avait décroché le Christ et l'avait jeté hors de la salle d'audience de la justice de paix, en proférant des blasphèmes . . . Vendredi dernier (28 avril), M. Sarrazin tenait son audience, lorsqu'il s'affaisse tout à coup et reste paralysé.— Le châtement est venu là où le crime avait été consommé.”

(à suivre)

Renseignements

(Suite)

HUITIÈME PLAIE

Des sauterelles. Les invasions de sauterelles sont un des fléaux les plus redoutables qui puissent affliger un grand nombre des populations de notre globe. Ces terribles insectes comptent de nombreuses espèces : celle dont il est ici question doit

à ses habitudes le nom de *locusta migratoria* ou sauterelle voyageuse. Il faut avoir vu passer une nuée de sauterelles pour se représenter l'espace que peuvent occuper leurs légions, qu'on ne peut comparer qu'aux gouttes d'eau ou aux grains de sable de la mer. Leur masse compacte, vue de loin, fait l'effet d'une montagne aérienne qui s'avancerait lentement et sans interruption, sur un point de plusieurs kilomètres d'étendue. Contre une pareille invasion les hommes sont impuissants. Une voiture, surprise par cette avalanche, est forcée de s'arrêter ; les chevaux, aveuglés et affolés, refusent tout service, ne sachant comment se dérober aux coups multipliés de ces millions d'ennemis. Des régiments entiers de soldats ont vainement tenté d'arrêter leur marche. On creuse des tranchées pour leur servir de tombeau ; l'avant-garde les comble de leurs corps morts et le reste de l'armée continue à avancer. On allume des feux sur leur passage : les premières l'étouffent sous leur multitude et les autres passent. C'est bien véritablement le fléau de Dieu, que rien ne peut arrêter, si ce n'est Celui qui l'a déchainé.

Pour qu'elles couvrent la surface de la terre.

En effet, les sauterelles cachent la terre, quand elles s'y reposent, et la font disparaître sous leurs légions denses et pressées. Elles cachent aussi le soleil et projettent sur la terre une ombre épaisse.

Le vent fit lever les sauterelles. Le vent est l'instrument nécessaire des dégâts commis par les sauterelles. Quoiqu'elles aient une puissance de vol considérable, et qu'elles soient capables de franchir de grandes distances, elles ne peuvent cependant pas se diriger à leur gré, et sont complètement livrées à la merci du vent, dont le souffle les porte au but que Dieu leur a marqué.

Les dévastations de sauterelles ne sont pas inouïes en Egypte, mais elles n'y sont pas communes. Elles sont assez connues pour justifier le récit de l'Exode ; elles ne le sont pas assez pour lui ôter son caractère miraculeux.

Il ne resta absolument rien sur les arbres.

Les sauterelles font aux champs et à la campagne plus de mal que toute une armée ennemie. Elles dévorent tout, l'herbe verte disparaît en un instant, puis, quand il n'en reste plus à manger, c'est le tour des arbres. Elles grimpent par myriades, en mangeant toutes les feuilles et rongant jusqu'à l'écorce des rameaux. Leur voracité est telle qu'on entend à une grande dis-

tance le bruit causé par ces milliers de petites mâchoires dévorant le gazon et le feuillage : devant elles, le paradis ; derrière elles, le désert.

Quand le vent se lève brusquement, les sauterelles sont agitées comme les flots de la mer, et si une trombe vient à les surprendre, elles sont emportées par le tourbillon sans pouvoir se débarrasser de son étreinte.

Bibliographie

Vicira. Biographie—Caractère—Eloquence, par le Père Suiz Cabral, S. J. Vol. in-8 Jésus, orné de 15 photogravures, pp. 176. Paris, Victor Retaux, libraire-éditeur, 82, rue Bonaparte. 1899.

Au mois de juillet 1897, le Portugal célébrait le deuxième centenaire d'un de ses plus grands écrivains, Antonio Vicira, qui fut en même temps un homme d'Etat et l'un des plus célèbres prédicateurs du dix-septième siècle. Missionnaire, conseiller de son roi, diplomate, sociologue, défenseur infatigable des esclaves et des opprimés, il avait, pour être honoré, des titres que n'ont pas toujours ceux auxquels l'on élève des monuments.

Cette vie d'Antonio Vicira nous met sous les yeux un modèle admirablement opportun à notre époque. Ce caractère noble et vigoureux fait regretter l'amoindrissement des volontés et pousse à l'émulation. Son éloquence démontre une fois de plus l'influence immense du prêtre disposant d'une arme aussi fortement trempée, et ne craignant pas de dénoncer les désordres des grands comme des petits avec la liberté des anciens prophètes.

Soit qu'il parle, soit qu'il écrive, le célèbre Jésuite portugais est toujours clair et original. Ce sont là ses deux qualités maîtresses. Il sait où il veut aller, il marche au but par le chemin le plus court, sa parole et sa plume ont le talent de rajeunir tous les sujets qu'il traite.

Consultation

Une élection qui a eu lieu récemment dans notre arrondissement jette le trouble dans la conscience des confesseurs, surtout en face des élections chanceuses prochaines.

Au ballottage, le candidat catholique ne l'a emporté sur le candidat socialiste qu'à une assez faible majorité. Le programme socialiste est tout ce qu'il y a de plus radical : amour libre, partage des biens, etc.

Les électeurs libéro-socialistes ont eu deux fois en mains ce programme, et deux fois ils l'ont approuvé par leur vote.

La presque totalité de ces électeurs remplissent leurs devoirs religieux.

Or, aucun ne se confesse sur ce sujet.

1. Peut-on supposer la bonne foi dans le pénitent ?

2. En supposant la bonne foi dans le pénitent, le confesseur n'est-il pas obligé de l'instruire, et de lui refuser l'absolution s'il ne veut pas se soumettre ?

3. Attendu que ces principes socialistes sont des plus nuisibles au salut des individus et à la société, et qu'ils conduisent directement à la perte de la foi, est-il permis de se taire à ce sujet dans les instructions ? Ce qui n'est pas clair, n'est pas compris par le peuple, ou le peuple ne veut pas le comprendre. Les socialistes non absous s'éloigneront de l'église, et seront en fureur contre les prêtres. Est-ce là une raison suffisante pour se taire, et fermer les yeux ? Qu'a-t-on gagné à se taire jusqu'ici ? Le mal ne va-t-il pas en progressant ? se taire, n'est-ce pas éteindre certaines mèches qui fument encore ?

La crainte de dévoiler les hypocrites n'est-ce pas une fausse crainte, et fallût-il avoir à subir la fureur révolutionnaire et le martyre, n'est-il pas temps de proclamer la vérité sur les toits ?

4. Est-il permis à un confesseur d'attendre les ordres de son évêque à ce sujet ?

R. Le vote politique est généralement une approbation du programme du candidat, et, en tout cas, c'est une coopération positive médiate à l'exécution de ce programme par le candidat élu. Lors même que celui-ci ne triompherait pas, l'électeur libre a du moins la volonté de réaliser ce programme.

Si donc cette réalisation est une œuvre mauvaise, le fait d'y apporter librement son concours est un péché de coopération formelle. Personne ne le contestera.

Or, le programme politique du socialisme est-il contraire au dogme catholique, au droit naturel et au droit canonique ? Pour qui connaît ces doctrines, poser la question, c'est la résoudre.

Le socialisme est basé sur la négation de Dieu et de son Eglise ; peut-il faire autrement que d'en méconnaître les droits ?

Le premier et le plus grand bien des individus et de la société étant le bienfait de la foi catholique et de la civilisation chrétienne qui en dépend, leur plus grand malheur est aussi d'en être privés, et surtout dépouillés.

Puis donc que le socialisme politique prétend réaliser cet état de choses, il faut convenir que son avènement au pouvoir politique constituerait une véritable calamité publique, le plus épouvantable malheur qu'une nation catholique puisse redouter.

Conséquemment, concourir par son influence, de quelque nature qu'elle soit, et notamment par son vote, à remettre le pouvoir politique entre les mains du socialisme, c'est un péché grave, c'est un attentat contre les droits souverains de Dieu et de son Eglise.

Le socialisme arrivera-t-il au pouvoir chez nous ? Espérons que non ; mais sous le régime nouveau de la représentation proportionnelle, où chaque parti ne peut plus compter que sur ses propres forces, personne ne saurait prédire avec certitude quelle sera l'issue de la lutte électorale actuelle. Personne ne doute que cette fois l'enjeu de la lutte ne soit la possession du pouvoir, arbitre de l'avenir.

Dans ces conditions, il importe de rallier toutes les forces du parti catholique pour conjurer le danger qui menace les intérêts supérieurs de la nation.

Cela posé, nous répondons aux questions.

Ad. I. La bonne foi est certainement fréquente. On est si habitué à entendre parler de séparation de l'Eglise et de l'état, de la religion et de la politique, qu'on ne comprend plus quel intérêt religieux et moral présente la constitution du corps législatif. Puis, on a si peu de notions exactes sur les intérêts véritables de la religion et de la société, et on les comprend si mal ! Et de là que, aux gens peu éclairés surtout, les questions de personnes, les intérêts matériels de la classe ou de l'arrondissement, font trop souvent oublier toute autre considération. Il en est beaucoup enfin qui ne se croient absolument pas responsables de tous les actes que leur mandataire posera en exécution du programme qu'il a annoncé. Tout cela fait que bon nombre d'électeurs ne pensent même pas à tenir compte d'intérêts supé-

rieurs aux intérêts purement politiques et économiques ; ils sont à cet égard dans l'ignorance invincible.

Ad. II. On peut être obligé d'interroger le pénitent ou pour suppléer au défaut d'intégrité de la confession, ou pour l'instruire de ses devoirs. Pour ce qui est de l'intégrité de la confession, on ne doit interroger que quand on a un soupçon fondé que le pénitent omet de s'accuser d'une faute formelle. On n'y est donc pas tenu de ce chef quand il est dans la bonne foi au sujet de son vote ; car le devoir du confesseur de suppléer au défaut d'intégrité n'est pas plus étendu que celui du pénitent de s'accuser. Il en serait autrement si on le savait de mauvaise foi, car sa négligence volontaire à s'instruire de son devoir ne l'excuse pas de faute formelle quand il la transgresse.

Il faut avertir le pénitent de son devoir pour l'avenir : 1° dans le cas d'ignorance vincible, lorsqu'il même qu'il n'y aurait aucun espoir d'amendement ; car cette ignorance est coupable et ne l'excuse pas de péché.

2° Quand le pénitent interroge lui-même sur ce point : se taire alors serait l'autoriser à mal voter, en laissant croire qu'il n'y a en cela rien de répréhensible.

3° S'il y a erreur invincible ou bonne foi, mais aussi espoir fondé que le pénitent sera docile à l'avertissement : car on doit empêcher, quand on le peut, le péché matériel, et cette obligation est bien plus grave et plus absolue quand ce péché peut nuire au bien public. Ce cas sera, pensons-nous, le plus fréquent parmi ceux qui accomplissent fidèlement leurs devoirs religieux. On ne doit pas facilement supposer un mauvais vouloir : le grand point sera d'ordinaire de bien leur faire saisir l'obligation de conscience. Il se peut que l'un ou l'autre se montre d'abord un peu récalcitrant, mais le plus souvent il finira par céder. Il faut assurément procéder avec prudence ; et dans un cas particulier où il y a espoir de mieux réussir une autre fois, et qui ne compromet pas l'élection, on peut surseoir à urger l'obligation, s'il n'y a pas de scandale à craindre.

4° Quand il y a ignorance invincible sans espoir d'amendement, il faut avertir encore si le pénitent est connu publiquement comme électeur socialiste. Car alors l'avertissement n'est pas sans fruit, il éloigne le scandale ; la bonne foi de ce pénitent serait pernicieuse pour *cum quis arbitretur ea sibi licere*, dit Benoît XIV, *quæ ab iis qui Ecclesiæ Sacramenta frequentant*

impune exerceri animadvertit. Ce cas sera plus rare, parce que ceux qui sont ainsi disposés n'accomplissent guère leurs devoirs religieux.

Si ce pénitent n'était pas connu comme électeur socialiste, la raison du scandale n'existerait pas ; on pourrait encore une fois surseoir à l'avertissement, s'il y a espoir de le faire plus utilement dans la suite, aussi longtemps qu'une loi positive n'obligera pas d'avertir ; or, puisqu'il se confesse, il ne faut pas facilement croire son mal incurable.

Quant au danger d'éloigner les électeurs de leurs devoirs religieux, cela n'est guère à craindre que pour ceux qui sont désignés sous le 1° et le 4° ; or, sauf peut-être en quelques endroits où les électeurs sont plus ignorants que méchants, c'est le petit nombre parmi ceux-là qui remplit encore ses devoirs. En tout cas, c'est un mal pour eux, il est vrai : mais il faut lui préférer le bien de la religion, qui, pour son honneur et dans l'intérêt des fidèles, doit éloigner ces chrétiens scandaleux.

Et pour ce qui est des craintes à avoir, les confesseurs et les prédicateurs doivent se souvenir qu'un grave dommage privé ne les autorise pas à négliger la correction des fidèles, quand elle n'est pas désespérée ; la crainte de la mort même n'excuse pas la négligence de ceux qui ont charge d'âmes. La perspective du dommage public de la religion ou de la société pourrait leur imposer le silence : mais c'est tout juste pour prévenir chez nous ce malheur public qu'il faut leur parler actuellement ; leur silence aiderait les persécuteurs à conquérir le pouvoir. Du reste, le pouvoir conquis, la persécution sévirait, que le clergé ait parlé ou non ; et si ce malheur doit arriver, heureux seront ceux qui pourront se rendre le témoignage de n'en être pas responsables par négligence.

Ad. III. Ce que nous venons de dire est assurément délicat à pratiquer pour un grand nombre de confesseurs, qui ne connaissent pas d'avance les dispositions et la réputation de leurs pénitents. Aussi est-ce plutôt en chaire qu'au confessionnal qu'on doit instruire les fidèles. Mais on doit le faire prudemment, d'une manière générale et abstraite, en évitant les questions de personnes, désignant même plutôt les programmes que les partis, mais néanmoins d'une façon claire et précise, en faisant bien ressortir que c'est un devoir de conscience à propos de politique, comme nous avons dit en commençant. En général, c'est donc

une obligation d'instruire les fidèles. Mais dans quelle mesure et en quels termes, cela dépend évidemment des circonstances locales.

On peut aussi, et avec moins d'inconvénients et quelquefois plus de clarté, instruire les électeurs dans des réunions profanes, ou par des traits.

Ad. IV. Quand un devoir est clair, il oblige par lui-même : on ne doit pas attendre que l'Evêque donne ordre de le remplir ; on est pasteur pour quelque chose. Le curé est du reste bien souvent mieux à même de juger des besoins et des dispositions de ses paroissiens : il doit donc voir ce qu'il a à faire. Seulement, l'Evêque est là pour stimuler les négligents, et aussi pour arrêter les imprudents. Les premiers feraient bien d'épargner à l'Evêque le devoir, plus délicat pour lui que pour tout autre, d'intervenir dans ces questions ; les seconds doivent se souvenir que si l'Evêque défend de parler, il faut se taire (1).

**Les finissants du Petit Séminaire de Québec depuis
la fondation de cette Institution**

1888-89

(Suite)

Jules Dorion,	Québec
Odilon Dupuis,	Saint-Henri
Philéas Fillion,	Saint-Laurent, I. O.
William Finé,	Terreneuve
William Forbes,	Enfield, N. E.
Eugène Frenette,	Malbaie
Alphonse Garneau,	Sainte-Croix
Joseph Giroux,	Charlesbourg
Albert Jobin,	Québec
Joseph Leclerc,	Sainte-Hénédine
Pierre Leclerc,	Saint-Pierre, I. O.
Alfred Lortie,	Québec
Eugène Mathieu,	"
Robert Paradis,	"
Alfred Paré,	Saint-Gervais
Omer Plante,	Montréal
Adélaré Riverin,	Chicoutimi
Joseph Veilleux,	Saint-Victor de Tring.

(1) N. R. Théologique,

1889-90

Alfred Audet,	Québec
Alfred Auger,	Mendoza-Minn, E. U.
Eugène Bernard,	Lotbinière
Edmond Bolduc,	Québec
Frédéric Boulanger,	Sainte-Agathe
Louis Couture,	Saint-François
Léon Dassylva,	Québec
Léon Fiset,	"
Louis Fiset,	Saint-Thomas
Edouard Houde,	Saint-Jean Deschaillons
Arthur Lacasse,	Saint-Anselme
Arthur Lachance,	Québec
Albert Lemay,	Sainte-Croix
Arthur Lessard,	Saint-Joachim
Ronald McDonald,	North Bedegur, I. P. E.
Ludger Picher,	Québec
F. X. Ross,	Grosses Roches
Camille Roy,	Berthier
Fredéric Smith,	Québec

1890-91

Jos. F-X. Bossé,	Saint Onésime
Ber. Deschesnes,	Saint-Pascal
C. Desroches,	Sainte-Croix
Joseph Dion,	L'Islet
Albert Drouin,	Québec
Théophile Dumas,	Saint-Lambert
Jules Frenette,	Malbaie
Patrick Glynn,	Irlande
Charles Gosselin,	Saint-Charles
P. Lamontagne,	Saint-Nérée
Edgar Morin,	Québec
Arthur Pelletier,	"
Arthur Rousseau,	Saint-Casimir
Arsène Roy,	Berthier
Arthur Turcot,	Québec
Joseph Veilleux,	Saint-Victor de Tring.
Hector Verret,	Québec

1891-92

Henri Boisvert,	Sainte-Croix
Jos. W. Bossé,	Québec
Hubert Bossé,	"
Onésime Carrier,	Notre-Dame de Lévis
Eudore Chouinard,	Québec
Edmond Darveau,	Charlesbourg
Louis Gosselin,	Saint-Laurent, I. O.

Rodolphe Guay,	Québec
Alexandre Lepage,	"
Alfred Morissette,	Sainte-Hénédine
Edmond Potvin,	Saint-Alphonse, Saguenay
Joseph Poulin,	Saint-Féréol
Napoléon Pouliot,	Saint-Laurent, I. O.
Odilon Savard,	Saint-Ambroise
Clovis St-Amant,	Saint-Alban
Alcide Vaudrenil,	Lotbinière
Ferdinand Vincent,	Québec (1)

(à suivre)

Eglise du Très Saint Sacrement

La semaine dernière M. Casavant, de Saint-Hyacinthe, a posé dans cette église un orgue dont le devis a été composé par M. Ernest Gagnon. L'essai en a été fait par plusieurs organistes, et le nouvel instrument a donné la plus entière satisfaction. Il contribuera beaucoup à l'éclat du concert du 13 juin prochain qui sera, nous dit-on, tout un événement artistique et religieux.

Nécrologie

Le 5 juin au couvent des Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie, est décédée, à l'âge de 20 ans, Dlle Marie Chabot, de Montréal, en religion Sœur Marie Diomède de saint Joseph, novice de chœur.

Calendrier

10	DIM	b	I apr. Pent. Ste Trinité. <i>Kyr. 2 cl.</i> II Vêp., mém. du suiv., du dim. et de Ste Marg. (II Vêp.)
11	Lundi	r	S. Barnabé, ap., <i>dit maj.</i>
12	Mardi	b	S. Jean de S Facond, confesseur.
13	Merç.	b	S. Antoine de Padoue, conf.
14	Jendi	l	Fête-Dieu. 1 cl.
15	Vend.	b	De l'octave.
16	Samd.	b	S. Jean-François Régis, conf.

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à Saint-Ubald, le 8; à Lourdes, Saint-Sauveur, le 10; à Saint-Damase, le 11; à Saint-Isidore, le 12; à Saint-Antoine, le 13; à Valcartier le 15.

(1) M. l'abbé Lamontagne, du Séminaire de Québec, voudra bien accepter nos remerciements pour nous avoir fourni cette liste des finissants, de 1852 à 1892 93. R.) N. L. D.

Directeur, M. l'abbé D. GOSSELIN : Charlesbourg, Québec.